







La lettre FSU du Comité Technique n°10 Réunion du CT le 11 octobre 2012

Chers collègues,

le CT s'est réuni pour la 10^{ème} fois le 11 octobre 2012. Comme d'habitude (voir précédentes lettres sur www.snesup-lr.fr), il ne s'agit pas ici de faire un compte-rendu exhaustif de nos débats mais de faire part de nos avis sur certains points traités en CT.

Procédure de changement de BAP (Branche d'Activité Professionnelle) :

Lorsqu'un agent effectue des missions relevant d'une BAP différente de sa BAP d'origine, sans changer de structure, après une mobilité interne, ou parce qu'il souhaite changer d'activité, il peut demander un changement de BAP. Une procédure est mise en place par la DRH ayant pour objectifs :

- d'adopter un formalisme simple lorsqu'il s'agit d'une régularisation du fait de mobilité interne ou de restructuration avec possibilité de saisir la DRH au fil de l'eau avec avis de la CPE.
- d'adopter un cadre plus contraignant et formel lorsque l'agent souhaite de lui-même réorienter sa carrière. Il faudra dans ce cas un avis préalable d'un expert de la BAP extérieur.

Ce texte a été travaillé par la DRH en concertation avec les représentants syndicaux et nous émettons un avis favorable unanime.

Primes de Charges Administratives (PCA) et Décharges de services enseignements au titre de la gouvernance:

La nouvelle présidence a souhaité rendre beaucoup plus transparente l'attribution de ces primes et décharges. Elle répond ainsi à nos revendications. Certains collègues continuent toutefois de cumuler les PCA et les décharges de service.

Avis du CT : 3 CONTRE, 5 ABST (dont FSU)

Campagne Pole EVAP:

Le pole EVAP devrait être reconfiguré en trois pôles distincts. En attendant, la campagne d'emplois EC et Biatss est conduite par secteurs faisant fi des règles prescrites par notre établissement. Nos organisations syndicales entendent bien l'écho favorable des personnels pour la reconfiguration du PFR EVAP. Nous demandons toutefois à ce que les procédures suivent leur cours et n'admettons pas que le CT et par la suite le CA soient mis devant le fait accompli d'un nouveau fonctionnement. Les règles de fonctionnement valent pour l'ensemble de notre université et doivent être suivies tant que d'autres règles n'ont pas été légalement votées.

Avis du CT: CONTRE à l'unanimité

Motion PPP Plan Campus

Adoption à l'unanimité de la motion suivante :

Le CT UM2, informé de l'actuelle suspension du processus de rénovation du campus universitaire montpelliérain appelé Opération Campus, réaffirme les positions suivantes.

- Malgré ses défauts, notamment en terme de réduction de surface, le projet de réhabilitation est une nécessité trop longtemps retardée sur des sites datant pour la plupart des années soixante. Les plans et détails techniques, objets de nombreuses concertations des nouvelles constructions, sont aujourd'hui prêts pour passer à la phase de mise en oeuvre.

- Le changement de gouvernement a conduit au gel du processus en remettant en débat l'opportunité de réaliser les constructions par les modalités d'un Partenariat Public Privé (PPP). Le CT UM2 renouvelle son opposition à ce mode de financement ayant conduit dans bien des cas à la fois à des surcoûts et à des fonctionnalités dégradées.
- En conséquence le CT UM2 souhaite que soit procédé au montage financier via une Maîtrise d'Ouvrage Publique (loi MOP) (et que les intérêts versés au titre de l'Opérations Campus servent à rembourser les emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations).

Cette motion, déjà adoptée par le conseil de la FdS et le CS a depuis également été votée au CA.